Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 029-212901953-20260702-D_7103_010726-DE

**Commune de Plouguerneau**
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**
**Séance du 1er juillet 2026**
**--oOo--**

Nombre de conseillers :

| | |
|---|---|
| En exercice | 29 |
| Présents | 26 |
| Votants | 29 |

Le Conseil Municipal de PLOUGUERNEAU s'est réuni le 1er juillet 2026 à 19h00 à l'Espace Culturel ARMORICA en séance publique sous la présidence de Monsieur Renaud LE FLOCH, Maire.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : JULIE LEON élue à l'unanimité.

**ETAIENT PRESENTS** : Renaud LE FLOCH - Stéphane PHILIPPOT - Julie LEON - Gildas ABGUILLERM - Jean-Luc CABON - Marie-Christine LOZACH - Jean-François TREGUER - Lédie LE HIR - Alain VIDAL - François LE BRUN - Francis KERVELLA - Yvon BESCOND - René CHAPEL - Christophe GUEGANTON - Florent TERRAUX - Isabelle LE MOAL - Stéphanie LE PRIOL - Virginie PETTON LESVEN - Camille GAUDRY - Adeline TADIER - Sophie MARCHAND LECLERE - Océane LE MEUR - Guénolé VIGOUROUX - Isabelle DEWU - Nolwen L'HOSTIS - Thibault CASSIN

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

| | |
|---|---|
| Aurélie TOUL | procuration à Lédie LE HIR |
| Karine RIOU | procuration à Camille GAUDRY |
| Yannig ROBIN | procuration à Nolwen L'HOSTIS |

| Nomenclature ACTES 7.10.3 | RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC L'AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT DU PAYS DE BREST ÉNER'GENCE |
|---|---|

Sur le Pays de Brest, Ener'gence, l'agence locale de l'énergie et du climat, propose un conseil en énergie partagé pour toutes les communes de moins de 15 000 habitants ainsi que pour les EPCI. Le but de ce dispositif est d'aider les collectivités à faire des économies d'énergie (électricité, carburants, combustibles) et d'eau, et de les accompagner dans leur démarche de maîtrise de l'énergie. L'assistance proposée est une mission d'accompagnement technique et méthodologique, et non de maîtrise d'œuvre ou d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Le dispositif inclut notamment le bilan annuel des consommations d'eau et d'énergie des bâtiments communaux et propose des optimisations pour améliorer la performance énergétique ou réduire les consommations. Chaque année, un programme d'actions est également défini entre la collectivité et Ener'gence.

La commune est adhérente à Ener'gence depuis 2014. Il est proposé de renouveler notre partenariat avec Éner'gence, lequel est défini dans le cadre d'une convention de deux ans et demi dont le projet est joint à la présente délibération.

L'adhésion au dispositif de conseil s'élève à 1,57 €/an/habitant net de taxes (population légale 2026 = 6 755 habitants). Ce coût est révisé chaque année selon l'évolution de l'indice SYNTEC.

Après avis de la commission travaux du 24 juin 2026, il est proposé au Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- D'approuver cette adhésion à l'association Ener'gence à compter de la signature de la convention ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents permettant sa mise en œuvre ;

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 029-212901953-20260702-D_7103_010726-DE

- D’autoriser le versement des cotisations dues.

Annexe : Projet de convention 2026-2028

**Avis du Conseil Municipal : favorable à l'unanimité** (29 voix).

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme en Mairie le 2 juillet 2026

Le Maire,
***Renaud LE FLOCH***

La secrétaire de séance,
***Julie LEON***